



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°171 du 17 janvier 2011

## Spécial Comptes Rendus

### SOMMAIRE

- Conseil scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) du CNRS du vendredi 2 décembre 2010
- Compte rendu du Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du 7 décembre 2012.
- Compte rendu de la CNAS Novembre 2010
- Compte rendu de la visite avec les Inspecteurs du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au CNRS Délégation Normandie à Caen le 22 novembre 2010.

# *Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS*

## *Vendredi 2 décembre 2010*

**Compte-rendu intersyndical : (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU)**

*[Nous vous invitons à lire également le compte rendu du secrétariat scientifique du CSI, ces deux cr se complétant sur certains points]*

Notre CR comporte deux parties : d'une part une synthèse (p. 1 et 2) résumant et commentant les principaux points abordés, d'autre part un CR présentant le détail des débats (p. 3-14).

### **Texte de synthèse :**

Patrice Bourdelais (Directeur INSHS) et Alain Fuchs (Président du CNRS) ont longuement présenté les transformations du CNRS et de la recherche en SHS. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce de l'augmentation de l'emploi statutaire au CNRS en SHS et de la volonté de maintenir les SHS au sein de l'organisme alors qu'elles avaient été gravement menacées il y a peu. Il reste toutefois de nombreux points à débattre et, sur certaines questions, de fortes divergences entre les élus du Conseil Scientifique d'Institut et les options de la direction du CNRS. Le directeur de l'Institut nous a invités à documenter trois dossiers (le contour des UMR, l'interdisciplinarité et l'évaluation). Nous proposons de répondre à cette invitation en considérant que :

- les UMR/UPR constituent le cœur de la recherche au CNRS et qu'elles doivent couvrir l'ensemble des disciplines. Il s'agit de penser la variété des étendues et des organisations de ces structures.
- sur l'interdisciplinarité : Comment mettre en place des structures favorisant l'interdisciplinarité, pour autant que celle-ci ne réponde pas à des objectifs d'affichages mais à des priorités scientifiques émanant des UMR/UPR et que l'interdisciplinarité ne vise pas à hiérarchiser les disciplines? Cette question se posera d'autant plus si la direction modifie le contour des sections.
- il nous faut chercher à éviter les effets pervers d'une évaluation bibliométrique qui tend à remplacer, dans certaines disciplines, l'évaluation des contenus. Les disciplines SHS ont de ce point de vue des traditions différentes qu'il s'agit d'examiner.

Parmi les dossiers discutés lors de prochaines séances du CSI, les élus proposent de débattre ensemble de plusieurs dossiers qui leur semblent importants, dont certains ont été présentés parfois comme secondaires par la direction de l'Institut.

1. L'empilement des structures de financement et d'évaluation (Alliances, PRES, ANR, AERES, fondations, etc.) ne facilite en rien l'exercice de la recherche, ni sa visibilité. Si la direction se réjouit des réponses aux appels d'offre en « ex » (Equipex, Labex, Idex), il conviendra de discuter sur la manière dont se sont construits dans l'urgence les projets (les remontées des collègues ne sont pas aussi positives que celles présentées par la direction), et des effets sur les UMR. Il faudra aussi observer quelles sont les disciplines SHS les plus impliquées dans les projets retenus et les disciplines laissées de côté. La concentration des moyens de recherche sur quelques grands pôles universitaires (Idex) nécessite de préciser le rôle du CNRS dans ce qui est appelé un « partenariat » avec la CPU et l'avenir des UMR SHS rattachées à des établissements hors-Idex. L'enjeu est de taille pour les SHS compte tenu de l'importance de ces disciplines à l'université. La diminution des crédits de base des UMR, signe d'une perte de contrôle du CNRS sur l'orientation de la recherche, va considérablement pénaliser les personnels de la recherche qui vont devoir perdre encore plus de temps à monter des projets.

Il conviendra également de préciser clairement les conséquences, à court et moyen termes, de la volonté d'attribuer la gestion des UMR à l'hébergeur et des effets sur les rapprochements entre les corps des personnels (notamment en termes de diminution de l'emploi par effets de mutualisation). Ces questions rejoignent le chantier de la définition des UMR.

En complément, les élus du CSI proposent d'évaluer les effets de l'ANR sur le contenu de la recherche en SHS. Il fut souvent question des affichages de la recherche (pas assez internationalisée, pas assez financée par projets, pas assez visible depuis Shanghai, etc.); en revanche le contenu d'une recherche fondamentale en SHS est plus rarement évoqué. Après 6 ans d'existence, il est temps maintenant d'évaluer le rôle de l'ANR sur ces contenus. Plus largement, ce sont les effets du financement sur projet sur les recherches que nous menons qu'il faut pouvoir évaluer, y compris les financements européens.

Il conviendra, aussi, de discuter de la définition des thèmes de recherche prioritaires en SHS. S'il est important que l'Institut définisse des priorités scientifiques, il faut aussi expliquer les choix à la communauté scientifique.

2.-L'emploi précaire, associé aux contrats, ne sera pas résorbé, loin de là, par l'augmentation de l'emploi statutaire telle qu'elle est programmée. Le conseil doit se pencher sur les effets d'une politique de précarisation de l'emploi dans les UMR/UPR. Il faudra se pencher, à partir des enquêtes déjà réalisées, sur les effets du passage quasiment obligé par les post-docs répétés et sur ces personnels précaires et sur le contenu de la recherche fondamentale.

Il en va de même pour la Prime d'Excellence Scientifique, largement rejetée par les personnels, dont on ne peut considérer qu'il s'agit d'un détail ou d'un « point secondaire ». Il semble en effet paradoxal de favoriser une individualisation des salaires au moment même où l'on demande aux personnels de la recherche de s'inscrire dans de vastes programmes de recherches

pluridisciplinaires, au niveau national et/ou international. Il ne nous semble pas qu'un système de rémunération fondé sur la concurrence participe à l'amélioration du fonctionnement des collectifs de recherche.

Ces chantiers sont importants pour l'organisation de la recherche en SHS. Nous ne pourrions réussir à les mener à bien qu'en y associant le plus possible la communauté des SHS, notamment en ouvrant le CSI à des invités.

### **Compte-rendu détaillé :**

Informations diverses :

- ⇒ Le site du CNRS affiche les informations nécessaires (organigramme de l'InSHS, composition du CSI, liens avec le Comité national de la recherche scientifique-CoNRS, etc.).
- ⇒ Les membres du CSI se sont vu remettre un dossier documentaire sur le CoNRS, et notamment une brochure détaillant le Secrétariat général du Comité national (SGCN).
- ⇒ Pour le compte-rendu, et pour ne pas porter préjudice à la confidentialité des débats, nous avons pris le parti de ne pas mentionner le nom des membres du conseil intervenants.
- ⇒ Nous ne saurions trop vous inciter à lire les deux comptes rendus, celui-ci (intersyndical) et celui établi par la secrétaire générale. Ils se complètent.

Italiques entre crochets : [*commentaires du rédacteur*]

**Membres du conseil présents** : Laurinda ABREU, Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Olivier BUTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE, Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZE, Cédric LOMBA, Yvon MERLIERE, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Nicolas POSTEL, Katherine SHUBERT, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Robert VARADY, Cécile VIDAL.<sup>1</sup>

### **Membres excusés :**

Joël BIARD, François DUBET, Virginie GUIRAUDON, Alice ROUYER

### **Ordre du jour :**

#### **Matin :**

- 1/ accueil des membres par Patrice BOURDELAIS, président de l'InSHS
- 2/ discours de politique générale par le Directeur de l'InSHS et échanges avec les membres du Conseil
- 3/ Présentation du Secrétariat général du Comité national par Nicole Le Gal et Solange Lassalle
- 4/ élection du Président du CSI et de deux membres du bureau (vote)

#### **Après-midi :**

- 5/ nomination de deux membres du bureau par le Directeur de l'InSHS et élection du Secrétaire scientifique (vote du CSI)
- 6/ Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil
- 7/ accueil des membres par Alain Fuchs, Président du CNRS
- 8/ échanges avec Philippe Régnier, président du CSD SHS (mandat 2006-2010)

### **Point 1 de l'ordre du jour :**

Accueil

La séance est présidée par Robert VARADY, doyen d'âge, en attendant l'élection du président du conseil.

La séance commence par un mot de **bienvenue** de Patrice BOURDELAIS (PB), directeur de l'Institut qui présente les personnes de l'InSHS présentes et non membres du conseil :

- Carole LE CONTEL (Directrice administrative adjointe de l'InSHS),
- Nicole LE GAL (Secrétaire générale du comité national),
- Solange LASSALLE (assistante du CoNRS, chargée des CSI INP, INSMI, IN2P3, INSB, **INSHS**, INSU et INEE).

### **Point 2 de l'ordre du jour :**

Discours de politique générale par le Directeur de l'InSHS

PB rappelle le **rôle consultatif du conseil scientifique** et souhaite un travail en bonne entente entre tous ses membres, notamment sur les grands dossiers à venir à mettre en œuvre par un travail commun, des propositions et des discussions constructives.

PB commente le nouvel **organigramme** (accessible sur le site du CNRS) en soulignant que les DAS (les Directeurs adjoints scientifiques ont en effet remplacé les directeurs scientifiques adjoints) ne sont pas liés à une section en particulier, mais plutôt à une grande thématique qui peut se trouver à cheval sur plusieurs sections. C'est ainsi que Françoise Le Mort a en charge les

---

<sup>1</sup> Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

« archéologues » des sections 31 et 32, François-Joseph Ruggiu le champ des « sciences historiques, géographie, territoires et environnement » des sections 32, 33 et 39, Pierre Demeulenaere la « sociologie, science politique et droit » des sections 36 et 40, et Cuong Le Van le secteur « économie, gestion, linguistique » des sections 34 et 37. Les sections 35 et 38 sont, quant à elles, à la charge respective de Sandra Laugier, qui s'occupe également de l'interdisciplinarité, et de Jean-François Gossiaux. Trois DAS sont d'anciens DSA qui ont choisi de continuer leurs missions dans le nouveau cadre de l'organisation du CNRS : Pierre Demeulenaere, Cuong Le Van et Jean-François Gossiaux.

PB souligne le rôle de premier plan des **DSA** avec qui les DU peuvent se mettre en relation de manière privilégiée, les directeurs d'institut ayant un emploi du temps très chargé car pris par bien d'autres tâches, concernant notamment les relations à établir avec les autres grands établissements d'enseignement supérieur et la mise en place des nouvelles structures de la recherche.

Pour les attributions respectives de Françoise le Mort et de François Joseph Ruggiu, il est précisé, à une demande du conseil, que leur travail, bien que réparti, ne doit en effet surtout pas induire de séparation entre les « archéologues » et « non-archéologues » des sciences historiques, géographiques et environnementales, ceux-ci devant en effet travailler ensemble dans des programmes souvent conduits en commun. Dans le même esprit, Françoise Le Mort est chargé des archéologues de la section 31 (qui est rattachée à l'Institut Ecologie et Environnement, InEE, depuis cet été 2010). [*Les membres du conseil auront certainement à être attentifs au bon fonctionnement et à la cohérence scientifique de ces attributions respectives.*]

PB rappelle le **nouveau cadre en vigueur**, et pour lequel il compte agir résolument, qui est celui de la modification du **rôle du CNRS** depuis la mise en place de l'ANR, de l'AERES et de la LRU. Il souligne le rôle structurant pour l'avenir et, [*selon lui*], les opportunités offertes avec la mise en place des Equipex (pour lesquels les jurys seront mis en place avant la fin de l'année, ce qui va multiplier les plates-formes), Labex (plus de 80 dossiers en SHS sur un total de 239, dont 8 à 10, soit 10% seront certainement retenus en fin de parcours) et Idex (ensembles cohérents sur un site géographique, à mettre en relation avec la politique des PRES).

PB insiste sur la nouvelle donne qui consiste à rejeter la notion « CNRS simple agence de moyens » pour l'Université, notion mal acceptée par la communauté scientifique. Il s'agit maintenant de « renouer des contacts équilibrés et respectueux avec l'Université »... d'agence de moyen, le CNRS passe maintenant à un co-pilotage de la recherche en partenariat avec l'Enseignement supérieur. C'est de cette manière qu'il faut lire l'accord cadre passé avec la CPU. Il y a une redéfinition des responsabilités, ce qui a conduit à un examen attentif des dossiers présentés en **Equipex** et en **Labex**. Trois critères ont été retenus en interne au CNRS : 1/ l'excellence scientifique ; 2/ le mode de gestion (« projet »), sans structures nouvelles, type (par exemple) « institut spécialisé » qui pourrait venir en concurrence avec les UMR. Celles-ci restent l'échelon de base du partenariat ; 3/ appréciation de la pertinence du Labex sur le site, notamment sur la question du co-pilotage avec l'Université. Un soutien général a été apporté aux dossiers présentés.

PB note la place importante des SHS dans le système Recherche-Université, avec (pour 2011) notamment l'accroissement relatif du nombre de **postes ouverts au concours CNRS**, puisque environ 30 postes de plus ont été attribués à l'InSHS, soit un taux de remplacement de 0,85 sur 1 au lieu de 0,50<sup>2</sup>... En outre une volonté de repyramidage des carrières et de mise en cohérence avec les rémunérations des universitaires conduit le CNRS à ouvrir 210 postes à la promotion en DR1 (soit de 3 à 5 par section) et de 70 en DRCE (soit au moins 1 par section).

PB souligne l'aspect positif de la mise en place de l'Alliance SHS **ATHENA** (pour Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales), comme lieu de rencontre et de dialogue entre universitaires et chercheurs CNRS, mais aussi avec d'autres Alliances, au cœur de la SNRI (stratégie nationale de recherche et d'innovation) comme la Santé, l'Environnement, le Numérique. Le directeur en est le président du CNRS et PB figure dans le directoire, au côté du directeur de l'INED et de deux représentants de la CPU. Au sein d'ATHENA, des groupes de travail sont constitués, le CSI ayant la possibilité d'y nommer des correspondants : internationalisation, SHS et entreprises, structuration de la recherche.

Une articulation est prévue avec les autres Instituts notamment dans les secteurs des priorités gouvernementales (SNRI) de la Santé, de l'Environnement et du Numérique. Il y a aussi la possibilité de nommer des correspondants du CS avec certains autres Instituts du CNRS. Toutes ces évolutions d'organisation ont pour dénominateur commun d'inscrire les priorités scientifiques de l'InSHS dans les priorités de la SNRI : 1/ santé, vieillissement, bien-être (traduction directe de « welfare » ?) ; 2/ environnement ; 3/ information, communication, nanotechnologies.

L'InSHS a ajouté quatre axes spécifiques : le « genre » (rassembler les recherches sur cette approche, [*soit-disant trop*] dispersées, et développer ces recherches dans les différentes disciplines), le « travail », les « études comparées » (notamment entre aires culturelles) et les questions de « formalisation et de modélisation » (au-delà de l'économie ?).

PB évoque la volonté de développer la pluridisciplinarité en recrutant des chercheurs avec un double parcours de formation. Des postes peuvent résulter d'affectations croisées (géographie et sociologie par exemple), y compris entre Instituts du CNRS : avec INEE, les sciences biologiques (cognition et cerveau), l'informatique (l'exigence des TGIR implique une collaboration concrète), l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) , avec le programme méditerranéen MISTRAL, bien doté par l'Europe... L'importance des doubles formations est signalée : genre et sociologie, philosophie et économie, etc. Le programme « genre » est d'ailleurs commun à tous les Instituts.

---

<sup>2</sup> [*Il semble que ces chiffres soient à prendre avec précaution car ils peuvent varier légèrement selon les jours ou les interlocuteurs...*]

PB revient sur la question de la **prime d'excellence scientifique** (PES), question qu'il estime maintenant de « détail ». La question serait même « dépassée » dans la phase actuelle. Il rappelle quelques chiffres et données quantitatives en évoquant l'attitude « réservée » de certaines sections [*certaines membres du CS lui rappellent les oppositions clairement affirmées, y compris par motions et avis, de sections du CoNRS*] et la question du « boycott » des candidatures : il y aurait eu la possibilité comptable (càd en fonction du nombre des chercheurs pouvant y prétendre) de 118 primes pour les SHS, mais seulement 68 ont été attribuées car le nombre final de primes a été déterminé en fonction du nombre des demandeurs. Ce qui, selon PB, a été un facteur de réjouissance pour les autres instituts qui se sont vu attribuer un supplément de primes ! [*Pour lui, les chercheurs SHS ont compris la leçon et vont rentrer dans le rang.*]

PB passe ensuite à ce qu'il appelle les « vrais sujets » que sont

- la pluri et l'**inter disciplinarité** : que faire ? Comment faire ? Quelles limites et quels dangers ? Il faudrait que le champ de l'inter disciplinarité soit réservé aux meilleurs et qu'il ne devienne pas le refuge des « moins bons », c'est-à-dire de ceux qui ne sont acceptés nulle part ! Outils de l'inter-disciplinarité : PIR, PEPS, voire GDR (ou plutôt GDRE et GDRI)
- **l'évaluation** en SHS : quelle place pour les indicateurs, quels risques ? Quel fonctionnement mettre en place ?
- notion d'**UMR** : quel type de soutien CNRS aux équipes universitaires ? Quel intérêt y a-t-il à maintenir des UMR ne comportant qu'un seul chercheur CNRS ? Quelle est la position du CNRS vis-à-vis des UMR qui voient leurs crédits universitaires baisser, ce qui signifie un désintérêt de l'université pour cette recherche ? PB donne son avis sur les questions de regroupement d'UMR ou de création d'UMR : Les UMR ne devraient pas durer plus de 10 ou 12 ans dans les mêmes configurations (« réfléchir à une proposition de l'INSERM en ce sens »). Il n'y a pas de possibilité de création de nouvelles UMR sans en dissoudre d'autres. PB ne veut pas de nouvelles UMR qui ne seraient que des « tentatives de chefferies locales »...
- **Financement** de la recherche : les vraies ressources sont à Bruxelles et non à Paris. Le problème est que si les financements sont plus importants au niveau européen, les dossiers sont plus difficiles à faire aboutir et plus lourds à constituer.
- Mobilisation à l'**international** avec notamment les « outils majeurs » que sont les UMRI (trois en cours dont celle de Dakar en expansion et celle de New-York en reconfiguration) et les 26 UMIFRE (avec le Ministère des Affaires étrangères et européenne, MAEE) en Afrique, Asie et Proche et Moyen Orient. Cas de l'UMIFRE de Hong-Kong, à la limite de la viabilité. La question de la place des chercheurs dans ces structures se pose parfois, notamment dans les relations avec les Ambassades qui peuvent avoir tendance à utiliser les chercheurs comme conseillers techniques et/ou culturels. Pour bien développer la recherche « à l'international » il est nécessaire de dépasser le stade des relations individuelles et inter-personnes pour aller vers de vrais programmes bien structurés. De plus, le MAEE va certainement de plus en plus se désengager, et il faudra faire des choix.
- **Emploi** : les temps sont durs et il faut faire avec ! La recherche reste un secteur « privilégié » dans le contexte national de restriction budgétaire. Les emplois sont donc restreints, dont les emplois non-statutaires : il n'y aura que très peu (voire pas) de post-docs - il faut se tourner vers l'ANR qui offre des possibilités – ou de postes d'accueil pour les chercheurs étrangers – difficiles à mettre en place quand il n'y a pas de réciprocité.
  - o Archéologie : c'est maintenant la fin de la période faste (augmentation de 5% par an depuis 30 ans selon PB ?)
  - o Ingénieurs et techniciens [*réponse à une question du CS sur les postes en BAP « D » et « F », indispensables au fonctionnement de nombreux programmes en SHS*] : peu de possibilités de postes en IT, et la BAP « J » est prioritaire pour pouvoir doter les UMR qui n'ont pas de gestionnaire.

## Point 2 (suite) de l'ordre du jour :

Après cette longue introduction, PB donne la parole aux présents.

*Les points abordés par les membres du CSI sont repérés par un numéro, les réponses éventuelles de Patrice Bourdelais ou des DAS par leurs initiales (PB, PD, ).*

**1 : Conditions actuelles de la recherche** : dans les laboratoires, les chercheurs, pris entre la nécessité de faire avancer leurs projets de recherche personnels et celle de s'engager dans les nouvelles orientations évoquées, notamment dans la prise en charge de projets lourds, sont déstabilisés. La sérénité nécessaire à une recherche fondamentale de qualité est difficile à maintenir dans ce contexte de course aux projets et aux labels de toutes sortes, présentés comme des gages de « visibilité » et des sources de « financement ». Les difficultés sont encore plus grandes dans les humanités que dans les autres disciplines de l'Institut.

Un bilan critique sans *a priori* de toutes les innovations structurelles récentes s'impose. Pour ce faire, il nous faudrait pouvoir disposer des données factuelles, notamment pour les projets ANR.

**PB** : il est nécessaire de trouver un équilibre entre les disciplines, entre érudition fondamentale et secteurs valorisables. Pour cela il est important de changer les modes de diffusion.

**2 : Fonctionnement du Conseil** : Au-delà des thèmes principaux annoncés, quels sont les moyens et la place du CSI dans la stratégie et l'action de l'Institut lui-même ?

**3 : MSH** : Quelle place pour le réseau des MSH ?

**PB** : une évolution des MSH est nécessaire, notamment dans le cadre d'une politique de site. C'est ainsi que la MSH de Nice doit fermer. Mais la plupart sont à conforter en fonction de la place prise dans leurs implications dans les Labex, Equipex et Idex, ainsi que les PRES. Il y a un réel risque de disparition si les MSH ne montrent pas une fonction importante sur le site d'implantation.

**4 : Evolution de la structuration** : Il est remarqué que, contrairement à ce qui pouvait ressortir de la présentation générale, la communauté avait antérieurement souvent soutenu le CSD, notamment dans les moments de crise. Maintenant, il y a intérêt à tirer profit des réflexions et travaux du CSD pour mieux envisager de préserver l'avenir sur les bases institutionnelles nouvelles dans lesquelles le CSI est appelé à travailler. D'où aussi l'intérêt d'un bilan critique des dernières années, notamment en terme de production scientifique. [*Avis et rappel informatif n'appelant pas forcément de réponse de la part de PB*]

**5 : PES**. Pour « préciser » ce qui a été dit par PB dans son intervention liminaire, il est rappelé l'opposition claire (et diffusée) du CSD des SHS.

**Pierre Demeulenaere (PD)** : S'il y a eu peu de demandes (environ 50 dossiers pour 5 fois plus de chercheurs), les dossiers étaient tous de très bonne qualité. Il faut tenir compte de deux aspects : les primes étant valables sur 4 ans, le cumul sera significatif ; la question de l'attribution de la PES aux lauréats de distinctions (prix et médailles diverses) est à mettre aussi en relation avec le nombre de distinctions de ce type selon les champs disciplinaires.

**6 : accord-cadre CNRS-CPU** : il est rappelé que les syndicats, notamment la CGT et le SNCS, en ont fait une analyse critique assez sévère.

**7 : structuration des bibliothèques de recherche** : une collègue documentaliste dans un centre de recherche, signale les dangers de certains regroupements structuraux (affichage de « mutualisation des moyens » et de « meilleure visibilité ») comme ceux prévus à Condorcet : les bibliothèques et fonds documentaires spécialisés et rattachés à des unités de recherches n'auraient alors plus le même intérêt stratégique et scientifique ni la même visibilité dans leur propre communauté scientifique (échelle nationale comme internationale) s'ils étaient réunis dans des ensembles, certes plus gros, mais aux thématiques diluées et moins spécifiques, surtout si les personnels en place ne sont plus des spécialistes des disciplines en question.

**PB** : sur la question du regroupement des bibliothèques de recherche : pour lui c'est positif car cela permet de concentrer les moyens, d'asseoir la visibilité et ... ce n'est pas dangereux pour le statut des personnels [*la question posée ne portait pas sur le statut des documentalistes – certes important – mais bien sur la fonctionnalité scientifique de tels regroupements!*]. Il poursuit en parlant de l'Alliance ATHENA, très bonne pour les SHS car c'est le président du CNRS qui est à sa tête. Les SHS sont un terrain d'entente très favorable avec les Universités, aspect conforté par l'accord cadre CPU-CNRS. Il précise que s'il a « accepté d'aller au charbon » c'est bien parce qu'il est convaincu de la nécessité impérieuse de renouveler les modalités et les pratiques de la recherche publique en France. Sur les questions de visibilité internationale, il faut considérer aussi bien la taille que la qualité. La qualité de la production scientifique étant à améliorer par les Idex qui peuvent contribuer à l'accueil des doctorants et des chercheurs étrangers. Un problème se pose avec la question de l'évaluation de l'interdisciplinarité : comment classer (inter classer ?) les chercheurs et les revues par exemple?

**8** : en fin de débat, la place fondamentale du CNRS est soulignée, ainsi que l'importance de sa spécificité, car seul le CNRS peut donner un cadre de travail à tous les (nombreux) domaines absents de l'Université. Exemple cité : pour l'Université, il n'y a d'histoire ancienne que gréco-romaine (mais d'autres exemples sont aussi emblématiques), ce qui aboutit à mettre ainsi de côté la plus grande partie des civilisations du monde. Faut-il se battre pour une ouverture de l'Université ?

A l'issue de cet échange, PB quitte la salle du conseil.

### **Point 3 de l'ordre du jour :**

Présentation du SGCN par Nicole Le Gal.

NLG rappelle la nature et le fonctionnement des instances diverses du CoNRS (se reporter au site du CNRS), en soulignant la différence entre la CPCN (structure officielle permanente prévue par les textes) et le C3N (structure circonstancielle mise en place par les élus en fonction d'une situation particulière). Voir pour la suite.

- Missions du CSI : assister le DSI
- Aspects juridiques :
  - o nomination des membres des jurys d'admission
  - o saisine en cas de divergence, entre sections et Institut, sur les créations ou suppression d'unités
- fonctionnement :
  - o deux fois par an au minimum (rarement plus de 5 ou 6 fois par an)
  - o convocations 15 jours avant, avec mise à disposition de la documentation nécessaire aux débats. Les membres du CSI insistent sur deux points : 1/ nécessité de connaître la date de la réunion au plus tôt, quitte à ce que la convocation et l'ordre du jour n'arrivent que 15 jours avant ; 2/ nécessité d'avoir les documents dans les temps, sous peine de devoir reporter la réunion ou au moins de reporter la discussion à une réunion ultérieure. Pour les documents, il est prévu de meilleurs délais avec une amélioration de l'interface « espace collaboratif » avec le CNRS (aspect DSI, d'ici un an !).
  - o séances : le quorum est nécessaire, avec possibilité de procuration. La gestion des procurations (une maximum par membre présent) est faite par Solange Lassalle, à qui les procurations doivent être adressées avant la séance et qui vérifie la possibilité d'attribution.
  - o Avis et votes du CSI : généralement à main levée à la majorité simple ; en cas de nécessité, un vote à bulletin secret peut être organisé par boîtier électronique ; les débats sont confidentiels ; les membres concernés directement par une question en débat sortent de la salle ; un relevé des conclusions est établi par le SGCN, signé conjointement par le Pt du CSI et le SGCN ; un cr des réunions est établi par le Secrétaire scientifique du CSI.
  - o Remplacement des membres : en cas de changement de qualité (changement de corps, d'institution, etc.) ou absence supérieure à un an ; pour les membres élus, le remplacement est fait par les membres du CSI qui se prononcent sur les candidats du même collège qui se sont portés volontaires et dont le nom est figuré au BO du MESR.

#### Point 4 de l'ordre du jour :

Election du président du conseil scientifique et de deux membres du CSI

Une seule candidature (Sophie Duchesne). Rattachée à la section 40 du CNRS (EA 4459, *Centre d'études européennes-Sciences Po*), elle était dans l'ancien CSD mais a dû en partir car elle a changé de collège (CR vers DR). Au sujet des positions de PB sur l'intérêt à passer par l'échelon européen pour obtenir crédits et visibilité, elle fait le constat que ce n'est pas forcément en faveur de la qualité scientifique de la production. Elle est favorable à un co-pilotage de l'InSHS, sans face à face stérile, mais sans approbation systématique, pour un bilan critique de la situation et pour l'élaboration de propositions positives afin d'améliorer le fonctionnement de la recherche.

Elle est élue à bulletin secret par 19 oui, 0 non et 2 abstentions.

Deux candidats pour les deux sièges à pourvoir élus à bulletin secret :

- Françoise Briquel-Chatonnet : DR CNRS section 32 du CNRS, UMR 8167, *Orient méditerranée, textes, archéologie, histoire* [17 oui, 1 non, 3 abstentions]
- Alice Rouyer : MCF Université de Toulouse 2-Le Mirail, section 39 du CNRS, UMR 5193, *Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)* [16 oui, 2 non, 3 abstentions]

Interruption de la séance. La séance reprend en présence de PB, directeur de l'InSHS

#### Point 5 de l'ordre du jour :

A/ Nomination de deux membres par le DSI

Les deux membres nommés sont :

- François Pellegrino : CNRS, section 34 du CNRS, UMR 5596, *Dynamique du langage*
- Marco Panza : CNRS, section 35 du CNRS, UMR 8590, *Institut d'histoire et de philosophie des Sciences et de Techniques*

B/ Election du Secrétariat scientifique :

Françoise Briquel-Chatonnet se présente : sa candidature permet d'équilibrer les sciences humaines par rapport aux sciences sociales dans les rapports présidence et secrétariat général du bureau. Elle est élue à bulletin secret, à l'unanimité.

#### Point 6 de l'ordre du jour :

Discussion sur les modalités de fonctionnement du conseil

- Elus « C » : Sophie Duchesne, présidente du CSI, propose que les réunions de bureau associent systématiquement un élu « C », quitte à ce que celui-ci soit choisi par les élus en leur sein. Cette

- proposition est suivie par le conseil et le directeur de l'InSHS donne son accord. Il est nécessaire que l'élu qui y participe le fasse savoir à l'avance à Solange Lassalle de manière à ce qu'elle puisse envoyer la convocation correspondante.
- Présidents de section ou leurs représentants) : ils seront invités à assister aux réunions du CSI, quitte à ce qu'ils ne soient présents que pour les parties de l'ordre du jour qui les concernent. Le président de la section 31 (rattachée à l'InEE) sera également invité car de nombreux chercheurs de la 31 sont dans une démarche SHS et tiennent à leurs liens avec l'InSHS. De la même manière, ils devront signaler les fois où ils se feront remplacer pour que les convocations soient adressées à la bonne personne.
  - Il est rappelé l'importance de disposer à temps des documents à discuter en séance
  - Dates prévues pour les prochaines réunions du conseil : 3 février et 7 juillet 2010
  - Participation à l'alliance **ATHENA**, constitution de groupes de travail pilotés avec un rapporteur pour établir un pré-rapport à court terme (début mars), avec des réunions environ deux fois par mois. Six groupes de travail sont envisagés et des volontaires sont désignés :
    - o Internationalisation des SHS (Sophie Duchesne)
    - o Liens recherche-entreprises (Nicolas Postel)
    - o Structuration de la recherche (Carole Dornier)
    - o Relations entre SHS et :
      - santé (à pourvoir),
      - environnement (proposer à Katheline Schubert ?),
      - infrastructures, dont numérique (Laurent Dousset)
  - **Labex**, quel impact sur la recherche et sa structuration ? intervention de PB:
    - o ils vont tendre à la reconfiguration des UMR sur le moyen terme (environ 10 ans)
    - o pour les projets Labex non retenus (soit environ 90% des projets en SHS), PB souligne que tout le travail réalisé pour monter les projets ayant été profitable aux échanges entre chercheurs et enseignants-chercheurs concernés, ce sera de bonnes bases pour monter d'autres projets, dont certains seront éligibles au niveau européen (PCRD).
  - **International** : PB souligne qu'il faut arrêter de « penser gaulois »<sup>3</sup> pour internationaliser la recherche, les modalités comme les méthodes et approches, et il faut donc arrêter de parler d' « école française » dans tel ou tel domaine !
  - **Autonomie des universités** : le CNRS accompagne l'évolution des Universités vers leur autonomie en leur proposant un co-pilotage de la recherche (et non une intervention en tant qu'agence de moyens comme il a été dit auparavant) avec les Universités, notamment avec les actions de la Direction déléguée aux ressources (Xavier Inglebert, auprès de Alain Fuchs).
  - Un groupe de travail inter ministériel est mis en place sur les programmes SHS, piloté par la DGRI (avec François-Joseph Ruggiu) ; des chantiers prioritaires doivent être définis.

### Point 7 de l'ordre du jour :

Intervention d'Alain Fuchs (AF), directeur du CNRS

AF va revenir, dans son intervention, sur la plupart des points exposés le matin par PB. Celui-ci lui dira d'ailleurs plusieurs fois qu'il en avait déjà parlé dans ce sens avant sa venue.

AF, qui était présent lors de la fin de l'intervention de PB, précise sa pensée au sujet du CNRS comme « agence de moyens » : il n'est ni pour ni contre, et préfère ne pas utiliser cette expression qui est à la source de beaucoup d'incompréhensions ! Il s'agirait d'un « malentendu polysémique » et il faut trouver d'autres formules (et de la même manière, il préfère ne pas parler d' « excellence » !!!). Il dit être d'accord sur ce point en accord avec Axel Kahn, VP recherche de la CPU, et partisan du partenariat avec le CNRS. Le co-pilotage des UMR qui se fait entre chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs universitaires, doit trouver son prolongement national avec un partenariat CNRS/CPU. C'est un travail collectif et stratégique. Pour AF, le CNRS n'est plus le « décideur absolu », mais « reste celui qui voit globalement ». Les ressources sont désormais négociées et non plus imposées par le CNRS à l'Université. Il y aurait donc, en retour, un travail de fond à effectuer pour redéfinir la notion d'UMR, et pour déterminer si certains domaines de la recherche sont plus spécifiquement CNRS

<sup>3</sup> [suite à interpellation, PB précise que cette expression n'était, dans sa bouche, pas en relation avec les programmes de recherche portant sur la Gaule ! Il lui est rappelé qu'en effet la plupart des programmes portant sur cet ensemble culturel diversifié de « la Gaule », pré-romaine ou romaine, sont conduits en étroite collaboration avec nos voisins européens. Pour autant, la démarche archéologique, pour ne prendre ici que celle-ci, développée en France par plusieurs équipes, ressort explicitement d'une tradition de recherche en France (comme il en existe évidemment aussi chez nos collègues « étrangers ») et l'occulter serait à coup sûr négatif, en France comme à l'étranger. D'autre part, il faut retenir que l' « école française » (notamment en arché-anthropologie funéraire) est parfois développée par nos collègues étrangers, tout autant que l' « école de Cambridge » peut être mise à profit par des équipes en France. Internationaliser la recherche ne doit surtout pas conduire à travailler tous de la même manière. La pensée unique est contraire à la confrontation des approches]

qu'universitaire. Il faut considérer la réalité des faits : d'une part, sans CNRS il ne peut y avoir de recherche, d'autre part, 80% des moyens proviennent de l'Université. Il faut donc arrêter une attitude stérile d'opposition.

- **Alliance SHS-ATHENA** : elle est en grande majorité composée de chercheurs CNRS et d'enseignants-chercheurs universitaires, plus quelques grandes écoles et l'INED.
- **MSH** : elles sont essentielles et constituent un bon réseau ; elles doivent développer des infrastructures performantes en outils numériques et bases de données, aller vers l'internationalisation et tenir compte des indicateurs.
- **Universités** : il est indispensable d'aborder ensemble (CNRS et Université) les « vrais sujets » pour avancer valablement ; les universités sont incapables d'agir seules pour une véritable inter disciplinarité, et les délégations et congés sabbatiques doivent être un outil pour ça. Il est temps de recréer de grandes universités qui ont été mises à mal par le « morcellement post-68 »<sup>4</sup>. Il faut aller vers les grosses universités pluri disciplinaires avec chacune des SHS, grâce aux moyens du Grand emprunt, des Idex et des Labex. Détruire le système des facs qui créent l'enfermement disciplinaire.
- **CNRS** : nécessaire outil de la continuité disciplinaire, et promotion des SHS (dont création en hausse des postes. Au vu des très nombreux départs à la retraite, il faut rétablir un niveau d'équilibre par une compensation. En 2011, il y aura un peu moins de 1/1, mais faire mieux dans l'immédiat nuirait aux équilibres généraux internes au CNRS. A quoi sert la continuité disciplinaire ? au départ, ce fut pour compenser le manque universitaire. Aujourd'hui, les universités retrouvent leur capacité de recherche et les retombées du Grand emprunt vont les aider en ce sens. La question est donc : quel intérêt y a-t-il à garder le CNRS conjointement avec l'Université ? Que faire ? Soit « résister » (position stérile) soit « avoir des idées » (position constructive). Il faut contribuer, au niveau national comme international, au développement de sites territoriaux, même si ce n'est plus le CNRS qui décide de tout. Le véritable enjeu actuel est de trouver les moyens efficaces de l'interdisciplinarité, promouvoir les bons candidats avec une double culture de recherche, par exemple avec une thèse dans un domaine et un post-doc dans un autre. Le fonctionnement du CNRS permet un recrutement atypique et il faut mettre en valeur, pour le pays, la spécificité du CNRS.

#### Questions-réponses avec les membres du conseil :

**Question 1** : quelle adéquation peut-il y avoir entre d'une part la nature des formations universitaires et le recrutement sur double cursus quand on constate les grandes difficultés à suivre deux cursus ?

**AF** : il faut veiller aux spécificités de temporalité de chaque discipline ; ainsi, chez les mathématiciens, il est courant de rester 4 ans au CNRS puis d'avoir un poste de professeur à l'Université. En SHS, que faire ? Faut-il attendre d'avoir la maturité nécessaire (35-40 ans ?). Faut-il agir à la base, comme par exemple dans les domaines du vivant, développer une formation conjointe en chimie et biologie ? Il faut y réfléchir.

**2** : L'inter disciplinarité, à envisager à grande échelle disciplinaire, et non à l'échelle de programmes étroits, ne doit pas se décréter mais se mettre en place en fonction des besoins de la science et de ses développements. Recrutement : 1/1 soit, mais ce qui compte avant tout c'est la qualité, et pour cela, il faut augmenter le poids du CV (qui peut mettre mieux en valeur les bonnes références internationales) par rapport à l'entretien. Il y a aussi la question du calendrier des recrutements au CNRS : les meilleurs qui sortent de l'Université sont pris dès la fin de leur cursus, avant les résultats des concours. Le CNRS les perd donc. [*intervention spécifique d'un membre du CSI*]

**AF** : la véritable force du CNRS, ce sont ses emplois. Par les arbitrages budgétaires, le gouvernement favorise les recrutements et 81% de la masse budgétaire correspond à la masse salariale. Pour ce qui est de l'inter disciplinarité, AF souligne que les CID n'y suffisent pas, il faut aussi que les jurys de concours et les commissions disciplinaires jouent le jeu. Il faut que ce souhait soit réellement partagé par tous.

**3** : quel avenir pour les grandes infrastructures numériques ? 'Adonis, Progodo, Corpus, etc.

**AF** : il est bon que le CNRS s'investisse dans ces très grandes infrastructures, mais cela pose la question, là aussi, du budget des TGIR. Il faut affiner les schémas directeurs avant de « sanctuariser » les budgets. Sur un budget général de 2,5 milliards d'Euros, 2 sont pour les salaires. L'augmentation progressive des salaires entraîne une baisse de fonctionnement des laboratoires. Les TGIR représentent 130 millions d'Euros. On ne peut ouvrir de nouveaux équipements sans en fermer ailleurs. C'est le problème général des équilibres budgétaires quand on est en enveloppe constante.

---

<sup>4</sup> [*petit rappel*] : en plus des volontés pédagogiques rejetant les trop grosses infrastructures et voulant déjà promouvoir l'inter disciplinarité, la division des universités a notamment été mise en oeuvre pour morceler les lieux de contestation, fort en vogue au printemps 1968, et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur fut votée en octobre 1968 par un Parlement qualifié à l'époque de « bleu horizon » après les élections législatives de juin 1968 et un gouvernement remanié en juillet sous la houlette de Couve de Murville !]

4 : au sujet des partenariats à développer : qu'en sera-t-il des UMR qui ne seront pas associées aux 10 grandes Universités-Idex ? Ou qui sont mal ou peu soutenues (souvent par faute de moyens et non par désintérêt) par les Universités tutelles ou partenaires, notamment celles périphériques et de « banlieue » ? Quel statut prévoir (ou pas) pour les chercheurs des universités ?

**AF** : il n'y a pas de « feuille de route » en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les universités. Il faut voir au cas par cas. Il y a actuellement 85% des ressources sur une quinzaine de grands sites universitaires. Et les 15% restant ne sont pas voués à être attribués à ces sites. De plus, la présence des UMR n'est pas connectée à celle des Ibex. En général, il faut arrêter de distribuer trop largement des « labels UMR CNRS ». Le label « EA » peut être aussi gratifiant et bon que celui d' « UMR ». Qui dit UMR, dit obligation de ressource de la part du CNRS.

5 : qu'en est-il du passage du quadriennal au quinquennal ?

**AF** : ça va se faire, mais ce ne sera pas simple. Le MNESR a été interrogé à ce sujet en début d'année par l'AERES, mais la réponse n'est venue que très tardivement, en septembre. D'où les problèmes avec les unités de la vague B qui avaient bouclé leur rapport ! Si les chercheurs sont évalués tous les cinq ans, il faudra modifier les décrets. Affaire à suivre...  
La séance du CSI est levée à 18h.

Elle est suivie par une intervention de Philippe Régnier, qui a rendu compte au CSI de l'activité du précédent CSD, à la fois pour l'informer sur les dossiers récurrents dont le CSI aura à se saisir, et pour souligner les principaux enjeux de fonctionnement du conseil. [Nous vous invitons à lire le compte rendu du secrétariat scientifique du CSI]

## *Compte rendu du CSI INSIS du 7 décembre 2012*

### **Pierre Guillon, directeur de l'INSIS (accueil et présentation de l'INSIS)**

P. Guillon indique que le rôle du CSI est d'aider la direction de l'INSIS à faire de la science et de la prospective. Un bref contexte historique de la précédente mandature du conseil scientifique est donné : dès le début du mandat précédent, le département ingénierie a fusionné avec l'informatique du CNRS pour donner naissance au département ST2I. Fin 2009 avec la création des instituts il est scindé en INSIS et INS2I.

Le périmètre scientifique de l'INSIS. Il se compose des sections 04 (en partie), 07 (en partie), 08, 09, 10 et 30 (en partie) du CNRS. Sont principalement rattachés à l'INSIS 9 UPR, 96 UMR, 8 FRE et 24 GDR. Le nombre de chercheurs CNRS de l'institut : 235 en section 07 (sur 550 environ), 322 en section 08, 206 en sections 09/30 et 407 en sections 10/04. L'institut comprend quatre directeurs adjoints scientifiques (DAS) associés aux sections 07, 08, 09/30 et 10/04, des délégués scientifiques et des conseillers scientifiques.

Les grands objectifs de l'INSIS. 1), l'interdisciplinarité. Elle doit être menée par des spécialistes de chaque discipline réunis autour d'une même table sur des sites. 2), la prise de risque et le long terme. L'institut a la volonté de trouver une marge de manoeuvre pour développer une recherche à risque et sur le long terme. Par exemple, les actions PEPS sont effectivement là pour des projets à risque, puisque l'on accepte que 50% n'aboutissent pas. 3), le partenariat avec les industriels. Un problème a été identifié : des industriels se contenteraient de leur engagement dans l'ANR qui n'est pas satisfaisant. De façon générale, la stratégie scientifique doit privilégier l'excellence, la prise de risque et le long terme.

Les volets equipex, labex et idex du grand emprunt. Sont recensés 15 demandes d'equipex et 28 de labex où l'INSIS est prioritaire. Les demandes d'idex qui pourraient aboutir sont : Toulouse, Bordeaux, Lyon, Marseille, Strasbourg, Saclay, Paris, Montpellier (si accord local), Lille? On assiste à un bouleversement complet du paysage universitaire qui devrait in fine ressembler à ce qu'il se fait à l'étranger. L'institut mise sur la constitution de collègiums basés sur un triptyque formation – recherche - innovation rassemblées dans des grands départements.

Partenariat industriel. L'INSIS est l'institut qui possède le plus de partenariats industriels avec 145 millions d'euros de contrats industriels (un quart environ du total pour le CNRS). L'INSIS est présent dans tous les pôles de compétitivité.

International. En particulier, des UMI (Unité Mixte Internationale) sont présentes en Asie (Japon, Singapour), aux Amériques (Mexique, USA), et en Europe (Allemagne), 14 LIA (laboratoires internationaux). L'action prioritaire de l'institut est de trouver des unités miroirs aux UMI existantes : l'objectif est d'accueillir plus de chercheurs étrangers pour équilibrer les échanges de chercheurs à l'international.

Spécificités de l'INSIS par rapport aux autres instituts. L'INSIS assure le continuum recherche fondamentale - technologie - ingénierie, présente une forte implantation régionale (73%).

### **Accueil par Joël Bertrand, directeur général délégué à la science (DGDS).**

J. Bertrand indique que la durée du mandat du CSI sera de quatre ou cinq ans.

Généralités concernant le CNRS. La réforme du CNRS est « derrière nous » : dix instituts ont été créés, mais il y a un seul CNRS. Le CNRS n'a plus qu'une seule mission, celle d'opérateur de recherche, et il a vocation à se situer au centre du système de recherche. Le CNRS a la volonté de ne pas être arrogant comme cela a pu être ressenti par le passé, mais un partenaire qui souhaite accompagner les universités dans la structuration de la recherche au niveau local. Le CNRS est un organisme ouvert à l'international (10 bureaux à l'étranger), et ouvert vers l'interdisciplinarité. Pour promouvoir

l'interdisciplinarité, les sections n'appartiennent plus aux instituts ; elles sont seulement gérées par les instituts. Toujours concernant l'interdisciplinarité, il y a une grande attente de la direction envers les CSI.

Informations sur le budget 2011. Il a été fait le choix de remplacer tous les départs (non seulement les départs à la retraite, mais aussi les départs définitifs), ce qui augmente mécaniquement la masse salariale (deux milliards environ) de 2%. Dans le contexte actuel, ce qu'il reste pour le soutien de base aux unités fait que celui-ci baissera de 10 à 15%.

Volets labex et idex du grand emprunt. Le rôle du CNRS est d'accompagner et soutenir les 239 demandes de labex. Le soutien du CNRS a été accordé en échange de trois conditions et demi. 1), les projets doivent avoir une bonne qualité scientifique, dans la « ligne » du CNRS 2), les projets doivent être structurants. 3), les projets ne doivent pas « toucher » l'intégrité des UMRs qui doivent être sanctuarisées. 3,5), les labex doivent marcher en mode projet. Pour le volet idex, le CNRS est un acteur visible et actif par l'intermédiaire des directeurs d'institut, qui sont aussi directeurs scientifiques régionaux.

Rôle des CSI. Il consiste à faire de la veille scientifique. Plus particulièrement pour l'INSIS, le CSI sera invité à donner son avis sur la section 07. La scission de la section 07 est une option possible mais pas nécessaire (toute modification du contour des sections du Comité National est très complexe). Le délai de réflexion est de 10 mois.

Alliances. Leur mission est de réfléchir et de faire des propositions; ce sont des « think tank » (groupes d'experts).

Interdisciplinarité. Les sections sont appelées à être capables d'évaluer en dehors de leur discipline (cette année, le recrutement des CR est fait dans les sections disciplinaires). Dans le cas contraire, des leçons seront tirées.

Éléments donnés en réponse aux questions des membres du CSI. La PES est un cadre imposé dans lequel le CNRS doit s'inscrire : elle est appliquée. Il y a trop d'appels à projets, le rythme va ralentir, parce que cela ne peut que ralentir. Il y a 2600 contractuels au CNRS : les membres du CSI posent la question de la titularisation de tous les précaires ; la réponse de la direction est de dire « nous aimerions bien, mais nous ne pouvons pas ». Une UMR doit être un ensemble de partage, et pas un hôtel à projet. La direction du CNRS demande qu'une partie du préciput retombe sur le laboratoire. Les directeurs d'unité ne peuvent pas se contenter de fournir les locaux et les moyens à des équipes sans aucun retour. Les DU signent les propositions de projets, et ils sont invités à organiser un partage d'une partie des fonds issus des projets acceptés. Ils doivent faire en sorte que les chefs d'équipe ne deviennent pas « trop puissants », plus puissants que le DU lui-même.

**Accueil par Nicole Le Gal, secrétaire générale du comité national.**

N. Le Gal informe sur les missions et fonctionnement statutaires du CSI.

Election du président du CSI INSIS. Une candidate : Anne-Sophie Bonnet-Ben Dhia. Vote à bulletin secret pour Anne-Sophie Bonnet-Ben Dhia : 20 oui, 0 non, 0 abstention.

Elections de deux membres du bureau du CSI. Deux candidats : Boris Gralak (qui déclare également prêt à être secrétaire scientifique) et Laurent Chusseau. Philippe Blanc a retiré sa candidature après la proposition de la présidente du CSI d'une invitation systématique au bureau pour représenter le collège C.

Vote à bulletin secret pour Boris Gralak: 18 oui, 1 non, 1 abstention.

Vote à bulletin secret pour Laurent Chusseau: 20 oui, 0 non, 0 abstention.

Nomination de deux membres du bureau par P. Guillon : Christian Jutten et Jacques Magnaudet.

P. Guillon entérine l'invitation systématique au bureau de P. Blanc.

Vote pour le secrétaire scientifique. Un candidat : Boris Gralak. Vote à bulletin secret pour Boris Gralak : 20 oui, 0 non, 0 abstention.

**Présentation des missions du CSI de l'INSIS par Pierre Guillon.**

En général, la mission du CSI est de « faire de la science ».

Priorité 1. Comment faire de l'interdisciplinarité: à l'intérieur de l'INSIS ; et avec l'extérieur de l'INSIS. Faire des propositions pour le budget 2012, avec des postes fléchés.

Priorité 2. Il faut développer le partenariat avec les industriels. Surtout, comment développer ce partenariat à long terme, et permettre une recherche de long terme, au delà de trois ans?

La section 07. La section 07 comprend 550 chercheurs environ, c'est à ce titre la section la plus importante du CNRS. P. Guillon expose une solution « simple et claire », qui consiste à suivre le découpage des sections 61 et 27 du CNU. Avec ce découpage, 45% des chercheurs étiquetés SIAR (Signal Image Automatisation Robotique) formeraient une section 07a qui rejoindrait l'INSIS, et 55% des chercheurs étiquetés Informatique formeraient une section 07b qui rejoindrait l'INS2I.

Réunion des directeurs d'unité. P. Guillon indique que les directeurs d'unité seront réunis en février. Les propositions d'idées pour cette réunion sont les bienvenues. P. Guillon expose ses idées pour cette journée : inviter des responsables d'ingénierie d'autres pays ; inviter un président d'université (quid de l'université depuis la LRU, campex et idex ?) ; un invité (?) pour les equipex, labex ; inviter un représentant de l'ANR afin de faire passer le message que des financements pour développer des thèmes à risque sont nécessaires.

Éléments donnés en réponse aux questions des membres du CSI. Explications concernant le concours de la section 07. Des postes fléchés clairement affichés SIAR pour des équipes INSIS pour limiter un déséquilibre INSIS/INS2I des recrutements. Concernant l'inversion du ratio ITA/chercheurs entre départs à la retraite et recrutements (26 chercheurs et 40 ITA partent à la retraite, au regard de 25 postes d'ITA et 41 postes de chercheurs au concours). P. Guillon indique les chiffres concernant les ITA sont provisoires, une rectification du nombre de postes au printemps est envisagée. A partir du 1er janvier, les laboratoires auront une dotation globale avec laquelle ils feront ce qu'ils voudront. Les laboratoires doivent ensuite rendre compte à la fin de

l'année, expliquer comment a été dépensée la dotation. Cette dotation inclut les bourses BDI: un directeur de laboratoire pourra décider d'affecter une partie de la dotation du laboratoire à une BDI.

**Message de Yvan Seguy, président du précédent CSD ST2I, représenté par Hicham Abou Kandil.**

Le contexte a compliqué la tâche du conseil précédent, car le périmètre du département a souvent (trop) changé. La fréquence des réunions (trois à quatre fois par an) ne permet pas d'avoir des discussions scientifiques fructueuses. Le rapport de prospective devrait être rédigé en milieu de mandat. Le CSI a sa place pour participer à des groupes de réflexion thématique, des groupes de travail avec d'autres Instituts (groupes inter CSD). Regrets de ne pas avoir pu organiser des journées avec des experts invités, ou des directeurs adjoints à la science. Difficultés à propos de la divergence entre l'avis des sections et de la direction de l'INSIS: les membres du CSD ont regretté de découvrir le cas au dernier moment, et de ne pas avoir les informations nécessaires pour se forger un avis éclairé.

**Précision de Hicham Abou Kandil (en charge des programmes blanc et jeunes chercheurs de l'ANR).**

Le budget de l'ANR baissera de 68 millions d'euros en 2011, baisse à laquelle s'ajoutera un gel budgétaire de 20 millions d'euros environ. Pour les programmes non thématiques blanc et jeunes chercheurs, qui représentent environ 50% de l'ANR, cela se traduira par un financement de 260 millions d'euros, contre 300 millions en 2010.

**Discussion sur les modalités de fonctionnement du conseil.**

Invitation des présidents de section 7, 8, 9, 10, 30 et 04. L'avis général converge vers une invitation au cas par cas selon l'ordre du jour du CSI. Tous les présidents de section seront invités à la prochaine réunion du CSI (le 24 février 2011) : durant le prochain CSI, devront être constitués les jurys d'admission des concours CR dont il est souhaitable qu'ils fassent partie. Ce sera également l'occasion pour les membres du CSI de faire connaissance avec les présidents de section.

Invitation systématique d'un membre du CSI INS2I et réciproquement. Dimitri Peaucelle (section 07), serait alors le membre du CSI INSIS invité au CSI INS2I. Vote sur le principe d'inviter systématiquement un membre du CSI INS2I et réciproquement : 19 pour, 0 abstention, 0 contre.

La section 07. Il se dégage l'idée que les présidents ou les bureaux des CSI INSIS et INS2I se mettent d'accord pour définir la procédure d'échange d'informations, ou d'échange d'invités pour discuter de la section 07. La directrice et le bureau sont mandatés pour contacter le président et bureau du CSI INS2I.

Prospective. Elaborer le document au fil de l'eau semble approprié. Produire des documents relativement courts permettrait à ceux-ci d'être plus percutants. Il est demandé à l'ensemble des membres du CSI de faire une lecture critique de la partie le concernant du précédent rapport de prospective (disponible en ligne) et de préparer des propositions pour le fonctionnement du CSI.

**Proposition de motion du CSI INSIS.** Discussion et amendements. Vote sur la motion recopiée ci-dessous (18 présents et 1 procuration) : 19 pour, 0 abstention, 0 contre.

**Motion du CSI INSIS concernant l'évolution du paysage de la recherche publique.**

Le CSI INSIS réuni pour la première fois le 7 décembre 2010 exprime le souhait d'un fonctionnement serein de la recherche scientifique. Les évolutions imposées du paysage de la recherche publique durant ces dernières années font actuellement sentir leur effet néfaste pour une organisation nationale de la recherche.

- Le CSI tient à signifier son soutien au texte « Recommandation du CS du CNRS sur les Labex » voté le 15 novembre.

- Il exprime son inquiétude à voir les financements de la recherche publique tendre à se concentrer seulement sur un fonctionnement de type "projet", ce qui limite les recherches avec prise de risque importante, génère des concurrences stériles et le développement de la précarité.

- Il recommande pour éviter les concurrences et comportements individuels destructurants que la politique scientifique, les répartitions de moyens, le recrutement, soient réalisés en lien avec des conseils scientifiques représentatifs de la communauté, en grande partie élus.

**Remarques et commentaires de l'écu SNTRS-CGT Christophe FONTE au Conseil de l'INSIS faisant suite à la première réunion de ce conseil, le 7 décembre 2010.**

Le nerf de la guerre pour ces instituts, nous le savons, est celui des moyens budgétaires et humains (nombre de postes statutaires) que les pouvoirs publics voudront bien leur accorder ! Ce sont ces instituts, à l'identique que précédemment les départements, qui devraient donner aux laboratoires CNRS une partie importante des moyens nécessaires à la réalisation de leur mission de recherche publique. Or les laboratoires de l'INSIS au même titre que les autres laboratoires du CNRS verront encore cette année une diminution importante de leur dotation CNRS. La baisse programmée est de l'ordre de 10 à 15%. Pouvons-nous nous réjouir d'une telle baisse ? En tant que personnel du service public et défenseur d'une recherche publique organisée de manière nationale, nous ne pouvons que la condamner pour de nombreuses raisons. En premier lieu, il s'agit d'une attaque directe contre la recherche organisée par les EPST lorsqu'on connaît par ailleurs les sommes extravagantes prélevées sur le budget du ministère de la recherche qui servent à d'autres opérations que celles liées au financement des

recherches menées dans les laboratoires ! Par exemple, de l'argent du ministère de la recherche est offert aux entreprises sous la forme de niches fiscales par l'intermédiaire du crédit impôt-recherche (le C.I.R : cette année, c'est encore plus de 4,2 milliard !) ou cette opération financière dénommée « Grand Emprunt » recyclée par le ministère de la recherche sous le label de « plan campus » qui servira en réalité à favoriser la spéculation immobilière pour de vastes projets immobiliers P.P.P (Participation Publique-Privée) qui ne profiteront qu'aux entreprises du BTP. D'ailleurs des dispositifs législatifs récents qui viennent d'être votés à l'assemblée nationale accélèrent cette dévolution des biens publics pour des intérêts privés : cf. LRU II votée le 1er décembre 2010. Comme certains, nous pouvons en conclure : *Tout est à vendre désormais à l'université !*

Malgré ces mauvaises nouvelles, le Directeur de l'Institut INSIS lors de cette réunion du conseil de l'Institut s'est voulu rassurant : « *l'institut a la volonté de développer une recherche à risque sur le long terme* ». Cette déclaration semble pour le moins surprenante et contradictoire à la vue des ponctions budgétaires réalisées sur les dotations CNRS aux laboratoires. Nous nous permettons donc d'en douter: à partir de quels moyens et de quel budget pourrait-on développer des recherches à risques sur du long terme ? De plus, il a été dit que les projets PEPS (projets exploratoires) seront en 2011 aussi en baisses. Alors s'agit-il d'une simple déclaration de bonne intention pour rassurer la communauté scientifique en matière de politique scientifique ? Nous savons que le financement d'une recherche dite à risque ne peut pas se faire que sur des crédits récurrents. Ces crédits spécifiques non fléchés permettent notamment aux équipes de tester de nouvelles idées qui ne sont pas encore reconnues et pas encore publiées. Ces crédits récurrents permettent aussi dans beaucoup d'Unités de financer les services communs. Pour nombre de laboratoires, ce soutien de base est tout simplement nécessaire pour fonctionner au quotidien! Ce ne sont pas les prélèvements réalisés à partir des financements aléatoires des projets ANR qui peuvent donner aux Unités des moyens pérennes pour financer les dépenses inhérentes aux collectifs de travail! D'autre part, le préciput, c'est à dire le complément de financement versé par l'ANR aux laboratoires hébergeant des projets, ne permet pas de compenser les dépenses communes liées à ces projets à la hauteur de leurs coûts réels. Ce financement est d'ailleurs dénoncé par de nombreux DU (Directeur d'Unité) ! Concernant les autres sources de financement la situation pour 2011 ne sera guère meilleure. Les acharnés des projets ANR, qui comptaient cette année sur ces budgets pour rattraper ces pertes de crédits, risquent d'être déçus. Le budget de l'ANR, après avoir déjà baissé en 2010, baissera encore cette année de 68 millions d'euros en 2011 (il était de 868 millions en 2010), baisse à laquelle s'ajoutera un gel budgétaire de 20 millions d'euros environ ! En conséquence, pour ceux qui s'osent dans le montage de tels projets ANR, leurs chances de réussite seront moindres que les années précédentes (< 20% : moins d'une chance sur 5 ramené au nombre total de projets déposés et donc au temps perdu définitivement à faire de la recherche pour les 4/5 des candidats !).

De plus, à partir des informations qui nous viennent des régions et des collectivités territoriales, les budgets 2011 de ces collectivités seront en berne. Cette baisse étant essentiellement due à la réforme Sarkozy sur le financement de ces collectivités territoriales avec la suppression de la taxe professionnelle conjuguée aux effets de la crise. Dans ces conditions, quels moyens pourront consacrer les collectivités territoriales pour financer les recherches dans les laboratoires publics ? Alors que récemment le gouvernement laissait croire à la communauté scientifique à une augmentation des budgets des collectivités territoriales pour aider à financer la recherche dans les universités afin de permettre de compenser la baisse des financements d'Etat alloués à la recherche nationale ! En sachant d'autre part, que la recherche publique n'est pas explicitement une prérogative de ces collectivités, lorsque des choix s'imposeront, le financement de la recherche publique risque donc de n'être pas leur première priorité ! D'autre part, une question demeure par rapport à ces financements locaux : *Quelles compétences ont les collectivités territoriales pour s'initier dans cette mission de service public ?* Ces collectivités territoriales (cf. les régions, les départements, voir même les collectivités urbaines) en acceptant de financer la recherche publique acceptent implicitement le désengagement progressif de l'Etat et le saccage d'une recherche nationale organisée par les EPST sur la base de la qualité scientifique et organisée sur la base d'une cohérence nationale. De plus ces collectivités qui acceptent de financer des projets de recherche participent au développement d'un clientélisme local dans la totale opacité pour la communauté scientifique.

Un constat s'impose désormais par rapport au financement des activités de recherche des laboratoires : « *Avec ces réductions budgétaires, nous ferons dans les laboratoires en 2011, encore moins de recherche qu'en 2010 et nous la ferons dans des conditions bien plus difficiles* ». Pouvons-nous en toute honnêteté faire un autre constat que celui-ci ? Pour l'année 2012, cette tragédie risque malheureusement une nouvelle fois de se répéter et de s'amplifier. Ceci est déjà prévu et programmé. Il suffit pour cela de s'attarder sur les dernières déclarations du ministre du budget François Baroin. Il est déjà envisagé une baisse drastique des budgets publics et donc certainement une nouvelle baisse des crédits des laboratoires. Nous devons assimiler ce phénomène à celui que connaît actuellement la sécurité sociale, c'est-à-dire à des remboursements successifs, le temps nécessaire à l'extinction de ces remboursements! Nous savons qu'en tant qu'usager, que la volonté de ce gouvernement n'est pas celle de développer le « *bien commun* », les services publics, malgré leurs déclarations tonitruantes! Nous le constatons tous les jours dans de nombreux secteurs : école, hôpitaux, transports, etc. Nous savons que la volonté de nos irresponsables politiques est celle de céder au secteur privé, au secteur marchand, tout ce qui est source de profits. Dans ce contexte, la recherche publique n'est pas une exception contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire. En conséquence, la question du financement de la recherche est une question centrale que nous devons donc tous (élus dans les instances, personnels, usagers, etc) nous poser. Où va l'argent dédié à la recherche publique ? La propagande officielle fait croire que la France financerait grassement sa recherche publique, à hauteur de 1 % du PIB. Et, ce, alors même, si l'on en croit Sarkozy, que "*Le budget de la recherche est déjà l'un des plus élevés du monde.*" Or, c'est précisément cette contradiction entre la générosité

supposée du contribuable et les résultats, délibérément noircis, de notre recherche qui sert de prétexte au gouvernement, et d'alibi auprès du grand public, pour démolir notre système de recherche et d'enseignement supérieur. Le financement public de la recherche s'élève en réalité à 0,85 % du PIB. En outre, cette somme permet de financer non seulement la "recherche publique" (universités et organismes de recherche), mais également la recherche militaire (10 % environ), les "grands programmes" (nucléaire, spatial, aérospatial) et diverses recherches industrielles liées aux grands programmes industriels financées par l'Etat. En fait, pour ce qu'on appelle "recherche publique" dans les autres pays, nous ne dépensons que 0,6 % du PIB, ce qui nous donne un classement mondial très médiocre. Nous sommes à la dix-huitième position mondiale pour la part du PIB consacrée à la "recherche académique" alors que dans les années 1990 nous étions encore au troisième rang ! Quelle dégradation ! Ce qui nous place désormais derrière la Turquie ! Et contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, l'ANR n'a pas apporté de moyens nouveaux à la recherche publique. Son financement a été entièrement réalisé par des prélèvements réalisés sur les crédits de base, les emplois et les salaires des EPST, au même titre que les opérations récentes dites d'excellence (labex, equipex, idex ....) Or contrairement à la propagande officielle propagée par les directions, la recherche académique n'a pas de problèmes de structures, elle a seulement de graves problèmes de moyens !

Donc en premier lieu, nous constatons que le budget du ministère de la recherche à la recherche sert d'alibi à des opérations financières qui n'ont pas grand-chose à voir avec le financement des activités de recherche des laboratoires. Par exemple le C.I.R (Crédit Impôt Recherche est un dispositif fiscal instauré en 1982, qui permet aux sociétés qui déposent une demande de crédit d'impôt auprès des services fiscaux de réduire de manière importante leur imposition pour des supposés motifs de développement de nouveaux produits et de procédés industriels à contenu technologique. Ce dispositif coûtera 4,2 milliards à l'Etat cette année, après 5,4 milliards en 2009. A qui bénéficie ce C.I.R ? Il bénéficie à une myriade de petites sociétés dont le seul but est de capter l'argent public. Ces sociétés éphémères, avant de fermer, engrangent les dividendes de ce crédit d'impôt. C'est ainsi que les grands groupes "éclatent" leurs dépenses dans des filiales, qui, chacune, déclarent moins de 100 millions pour bénéficier d'un crédit d'impôt de 30%. "*Cette optimisation renchérit le C.I.R. de 390 millions d'euros*", a fait remarquer le député (PS) Alain Claeys en 2009, soulignant "*qu'entre 2007 et 2008, le nombre d'entreprises de moins de 10 salariés, intégrées en filiales, ont augmenté de 250 %*". Ainsi des sociétés de conseil se créent avec pour unique activité le conseil aux entreprises pour faire passer un maximum de dépenses courantes dans le cadre de ce crédit d'impôt pour les faire financer par la collectivité. Quand le principal bénéficiaire des C.I.R. est le secteur bancaire et celui des services, on est en droit de se poser quelques questions sur l'ampleur de cette escroquerie. Il est bon de rappeler que le secteur bancaire réalise des profits colossaux, bien plus important que les autres secteurs industriels (des profits liés à la spéculation financière). Par ce C.I.R, ils peuvent ainsi s'exonérer en grande partie de l'impôt dû sur les profits réalisés. D'ailleurs les services fiscaux se plaignent de l'absence de moyens de contrôle permis par l'Etat pour réduire cette fraude liée à cette mesure fiscale (cf. la déclaration du syndicat SNUI-SUD du trésor du 2 juin 2010). Lorsque depuis des années, le secteur économique le plus lié à la spéculation et à la malversation financière capte ainsi la majeure partie d'un crédit d'impôt censé doper l'innovation industrielle, c'est que cette mesure fiscale est une passoire fiscale volontairement organisée pour détourner l'impôt des sociétés. Pour ceux qui douteraient encore de l'absence de retombées de ce C.I.R. pour la collectivité nationale en terme de recherche publique, nous pouvons citer la Cour des Comptes qui voit dans le C.I.R. une colossale *niche fiscale* à l'efficacité douteuse". Ce que l'on peut traduire comme une manière déguisée de faire des cadeaux aux entreprises, tout en gonflant artificiellement les chiffres du budget consacrés à la recherche. Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales dénoncent la gabegie de cette mesure fiscale, mais sans résultat, de la même manière qu'ils ont dénoncé l'AERES, l'ANR, les mécanismes pervers des financements sur projet, et la réduction des crédits des laboratoires, mais en vain ! Viendra un jour, où nous pourrions peut-être, être entendus !

Et dans tout cela, il existe désormais des universités qui devaient être sauvées de la misère par la loi LRU ! Ces universités autonomes auront-elles les moyens de palier à ces diminutions budgétaires ? Dans un paysage universitaire où les lendemains de la LRU ne sont pas aussi chantant pour un bon nombre d'entre elles, et cela malgré les promesses de tous nos politiques, les laboratoires peuvent-ils espérer une dotation universitaire plus importante pour compenser ces diminutions de la dotation des EPST ? Il est bon de se rappeler que la loi LRU qui devait procurer des moyens extérieurs nouveaux aux universités, l'immense majorité des universités les attendent toujours ! Par l'intermédiaire de *fondations*, il existe désormais dans les universités des partenaires privés qui peuvent décider en lieu et place de la représentation nationale, de l'affectation d'une grande partie de leurs impôts. En effet, tout don à une fondation universitaire ou partenariale peut être déduit à hauteur de 60% des impôts du donateur. Le choix de l'affectation de sommes normalement versées au budget de l'Etat lui est donc transféré, au détriment du Parlement et d'une politique nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi lorsque ces fondations prennent pied dans un paysage universitaire particulièrement déstructuré par toutes ces réformes, les orientations en matière de recherche et d'enseignement sont fortement conditionnées par les choix du MEDEF. Ce phénomène risque encore de s'aggraver avec la place de plus en plus importante occupée par les représentants du MEDEF dans les nouvelles gouvernances LRU des universités financièrement autonomes. Pour cela, pour mémoire, nous pouvons rappeler la loi du 26 janvier 1984, n°84-52 et nous interroger quant à son application actuelle : «*Le service public de l'enseignement supérieur est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique. Il doit garantir à l'enseignement supérieur et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique* ». Dans un tel contexte comment doit-on interpréter la convention entre la CPU et le MEDEF signée le 23 décembre 2010? Ce qui nous

amène à nous interroger sur un ensemble de dispositifs dans le secteur de la recherche qui permettent dorénavant à des acteurs non publics de gérés directement de l'argent public ! Citons quelques exemples : pôle de compétitivité, cellule d'innovation, pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), institut Carnot, etc. N'oublions pas que l'INSIS est l'institut qui possède le plus de partenariats industriels et co-gère actuellement 145 millions d'euros de contrats industriels (un quart environ du total pour le CNRS). L'INSIS est présent dans tous les pôles de compétitivité. De plus, nous notons qu'une mission qui a été donnée au Conseil INSIS est celle de discuter des modalités du partenariat avec les industriels. Nous rappellerons simplement à ce sujet que le secteur privé en France finance peu sa recherche, en revanche, la France est l'un des pays où les aides directes de l'Etat aux entreprises (et surtout aux plus grandes) sont les plus fortes. **Par ailleurs le secteur public est un peu plus chaque jour abandonné financièrement, et de plus démoli dans ses structures ! Cela est inacceptable pour la communauté scientifique nationale.** Alors, disons non au consensus sur toutes ces mesures et ces réformes qui visent à tuer l'excellence scientifique de la recherche nationale.

Doooooooooooo Fraaaannnceee,

Cher pays de mon enfance

Que restera-t-il de tes services publics ?

Que restera-t-il de nos EPST ?

## *Compte rendu de la CNAS Novembre 2010*

L'administration demande quelles sont les questions diverses que souhaitent poser les organisations syndicales?

- 1- Une présentation des documents
- 2- comment fonctionne la CNAS?

**Jean-François Launay (SNTRS-CGT)** demande un droit de suite aux remarques et questions posées lors des CNAS. En effet si l'on prend les CR l'on s'aperçoit qu'un certain nombre de questions restent sans réponse et cela conforte l'impression d'être une chambre d'enregistrement où l'on s'écoute par courtoisie.

**Isabelle Kauffman (responsable SDS)** répond que c'est une remarque pertinente et que cela va être mis en place.

**Christine d'Argouges (DRH)** propose que l'on s'inspire de ce qui se pratique en CHS en prenant un temps en début de chaque réunion

**JF Launay** souligne que certaines réponses pourraient même être apportées entre les CNAS

**Josiane Tack (SNTRS-CGT)** demande recevoir les documents dans un délai suffisant avant la CNAS car cette réunion est préparée d'abord au niveau de notre syndicat puis en intersyndicale, recevoir les documents le 15 pour le 18 du même mois, ne nous permet pas de travailler sérieusement. De plus nous demandons de recevoir le format papier des documents.

**La DRH** propose d'envoyer les documents 8 jours avant la réunion, avec le format papier qui suit par la poste.

**G. Levavasseur (SNCS)** trouve que l'on minimise dans le bilan sociale le rôle des services d'action sociale et qu'on les cantonne à la restauration alors que leur rôle est beaucoup plus large

### 1- validation du compte rendu

Les modifications demandées par **Denis Claisse (SNTRS-CGT)** seront intégrées au compte rendu.

**J Tack** demande une modification p 4 travail sur une mutualisation des crèches sur la DR13 inter-EPTS et non inter-universitaire.

### 2- Présentation du bilan budgétaire 2010 d'action sociale au 31/10/10

Présentation de l'évolution des dépenses d'action sociale par l'administration.

L'administration explique, entre autre, que le handicap doit être traité à part.

Demandes des syndicats:

- les prévisions ça correspond à quoi?
- vous présentez les dépenses mais où sont les recettes?

**L. Revert. (Sud Recherche EPST)** Vous nous présenté un budget avec les dépenses mais sans tenir compte des recettes ce qui ne veut rien dire.

**P. Guedge (SNCS)** présente la diminution du budget social au travers de l'argumentation suivante:

Le bilan social de 2009 présente:

Un budget global action sociale pour la restauration de 2008 de: 32362917 euros

Des recettes usagers qui s'élèvent à 5028649 euros

Le budget net est donc de 27 334 268 €, soit pour un effectif de 32438 agents, une dépense moyenne de 842,66 euros, ce qui est loin des 997,69 annoncé dans la plaquette!

Pire pour 2009 on constate:

- Un budget global action sociale pour la restauration de 33839471 d'euros
- Une recette des usagers de 5653763 d'euros
- Un budget net de 28185708 euros, soit pour un effectif de 34274 agents, une dépense moyenne de 822,36 euros (loin des 987,32 annoncés!)

En tenant compte des recettes on s'aperçoit que le budget social, à effectif constant, a diminué de 35000 euros en 2008 et de près de 700000 euros entre 2008 et 2009.

Ce chiffre étant minimal car il ne tient compte que des recettes de restauration et ne prend pas en compte d'autres recettes comme le remboursement de prêt mobilité par exemple.

**L'administration** est troublée par cette présentation et notamment la notion de « recettes manquantes » dans les tableaux... Gilles SABAT, chargé du budget d'action sociale au service du développement social) recherche un tableau des recettes qu'il récupère dans des documents qui ne devaient pas être présentés et commente au pied levé ce tableau.

**I Kauffman** essaie de présenter les recettes à partir d'un autre tableau non prévu dans la présentation mais tout cela n'est pas clair et n'explique pas le fait que l'on ne tienne pas compte des recettes agents afin que chacun puisse bien mesurer l'engagement du CNRS

### **Présentation des prévisions de dépenses au 31 octobre**

**L. Revert** demande si les prévisions de dépenses au 31/10/10 correspondent aux dépenses effectives jusqu'au mois d'octobre avec une extrapolation jusqu'à la fin de l'année? La réponse est oui.

Il est rappelé à travers cette demande éclaircissement, que les tableaux sont difficilement lisibles pour un non initié.

### **3- Présentation du budget primitif 2011**

**La DRH** commente les différents documents et nous explique que par rapport à la diminution de 7,74 du budget du CNRS voire de 15% du budget de fonctionnement pour les laboratoires, le budget de l'action sociale ne diminue que de 3,5%... Il est donc préservé !!!

**JF Launay** s'interroge sur les % exprimés dans les camemberts qui illustrent la répartition du budget primitif de l'action sociale, notamment sur les 62% consacrés à restauration sociale. Là encore ce % ne tient pas compte de recettes et il ne reflète donc pas la réalité de l'effort réel du CNRS pour les dépenses de restaurations. Le pourcentage devrait être diminué des recettes.

**I. Kauffman** maintient que ces 62% représentent bien la part CNRS.

**L. Revert** appuie la remarque et souhaite également que l'effort des agents soit distingué de celui du CNRS

**JF Launay** demande si dans le tableau sur l'évolution du budget primitif de l'action les 700K€ de préciput sont inclus dans les ressources propres.

**LA DRH** En fait les 700K€ sont repartis sur 2 exercices à partir de la DM2 430 000 euros ont été affectés en 2010 ce qui correspondait au rachat de poste auprès du CAES et 270 000 vont basculer sur 2011 en prévision de la rénovation du restaurant de Lyon. Ce préciput n'est pas forcément fléché vers un type de dépense.

**J Tack** fait remarquer que les 0,7 M d'euros du préciput de l'ANR sont notoirement insuffisants pour répondre aux charges induites par le recrutement sur CDD ANR (4000 en 2009). Soit 175 Euros par précaire au lieu des 1000 euros estimés par agent!

Elle ajoute que concernant le CAES Les chiffres présentés dans les documents préparatoires du CA annoncent 5,99M d'euros de subvention au CAES, tandis que dans le budget que vous nous proposés aujourd'hui le montant est de 5,929 M d'euros cela fait une différence de 130K€

Dans un cas l'augmentation est de 2,2% dans l'autre 1,1%. Si l'on retient les chiffres donnés par CNAS et si nous les comparons à l'augmentation prévue de 1,65% de la masse salariale nous constatons que l'on est loin de l'engagement pris par le CNRS de tendre vers les 1% de la masse salariale mais que nous sommes plutôt en pleine régression.

**La DRH** semble étonnée qu'il y ait une différence entre les deux documents et elle s'engage à nous répondre dans les plus brefs délais avant le CA du CNRS. En ce qui concerne la progression de 1,65% de la masse salariale elle nous explique que la

DRH travaille à N-1 et que donc ce n'est pas réellement la progression. Elle ajoute que dans la masse salariale il y a le coût des pensions et par conséquent le % ne reflète pas l'augmentation de la population active.

**I Kauffman** précise toutefois que Le budget du CAES est en légère augmentation ????

Explication de l'expression « le rachat de poste au CAES » faite par l'administration: des agents CNRS travaillant pour le CAES partent en retraite, le CAES embauche les agents, le CNRS transfère la masse salariale en argent au CAES.

**JF Launay** demande une explication sur le delta de 2% que l'on constate entre les budgets des activités sociales et culturelles entre 2009 2010 et le prévisionnel de 2011

Pas de réponse

**Loïc Revert. (Sud)** Le prévisionnel est systématiquement sous-estimé en restauration et est soumis à une rallonge lors de la DM2 il pense que c'est un risque qui est pris par le SDS car nous ne sommes pas à l'abri que la DM ne soit pas accordée De plus le handicap est noté à zéro, cela signifie-t-il que les futures recettes de la FIHP sont intégrées dans ce tableau? Du coup dans le même tableau il y a des postes qui n'intègrent pas les recettes, comme la restauration, et d'autres comme le Handicap qui en tiennent compte! Les résultats présentés ne sont pas cohérents.

**I Kauffman** Confirme que le handicap intègre les recettes. Les dépenses de handicap sont entièrement compensées par les dotations FIH P ce qui explique que dans le tableau les sommes sont nulles et elle ajoute que « ce budget ne peut pas être prévu à l'avance ».

**JF Launay** Comment expliquer la faible part du budget consacré au logement?

**I Kauffman** Nous avons fait le choix de diminuer la réservation de logement, notamment pour 2011 il n'y aura pas de réservation de logements supplémentaires.

**Michel Connin (SNPTES-UNSA)** pourquoi avoir fait le choix de la suppression des réservations du logement pour faire des économies, alors que le coût du logement ne cesse d'augmenter et constitue un critère d'appauvrissement des agents.

**I Kauffman** Cela permet de faire des économies au niveau du budget de l'action sociale car cela coûte trop cher... mais d'autres outils sont envisagés pour faciliter l'accès au logement, par exemple sur la délégation Midi-Pyrénées.

**S Cruzol (charge de mission)** explique que la délégation Midi-Pyrénées collabore avec un organisme collecteur du 1% et cela permet de mettre en place un accompagnement individuel pour les familles qui le demandent. Les offres proposées par l'organisme correspondent bien à la demande.

Le coût est de 1000 euros par appartement trouvé contre 25000/40000 euros pour une réservation de logement social. La formule est moins coûteuse mais Ces logements n'ont pas de garantie « petit loyer » il s'agit de mettre une offre en face d'une demande.

**J Tack** comment font alors les agents qui ont besoin de logement sociaux?

**S Cruzol** Sur Toulouse il n'y pas de problème pour trouver des logements sociaux pour les personnes à faibles revenus.

**I Kauffman** en effet en province la baisse de réservation de logement ne posera en général pas de problème, c'est surtout en région parisienne que les agents vont souffrir.

**J Tack:** demande si dans l'offre Toulousaine était comprise une notion de caution de l'employeur CNRS à l'égard de ses agents pour permettre d'obtenir un logement en contrat locatif?

**S.Cruzol:** non, pas de notion de caution de l'employeur...

**JF Launay** avons appris que les recettes de l'action sociales et de la formation qui sont gérées par les délégations vont être fongibles, si c'est le cas, est ce que le SDS a la possibilité de mettre en place des garde-fous, pour éviter toute dérive?

**La DRH** non mais cela sera le rôle des différentes instances de contrôler. Pour l'instant l'ensemble du budget social n'est pas fongible la restauration, les aides exceptionnelles et l'allocation parents enfant handicapé échappent à cette fongibilité.

**JF Launay** du coup cela modifie de façon assez notable le rôle des coras qui vont devenir une véritable instance de contrôle le SDS prévoit-il un moyen d'informer les coras de l'importance de leurs nouveaux rôles?

**La DRH** oui

19 M d'euros du budget primitif vont aller dans ces budgets fongibles.

**La DR de Midi-Pyrénées**, Le périmètre de responsabilité des délégations est élargi mais il ne devrait pas y avoir de dérive car les délégations sont conscientes de ces nouvelles responsabilités et ne basculeront pas un budget vers un autre alors que toutes les lignes budgétaires sont importantes. Mais il est vrai qu'elles devront s'appuyer sur les instances pour conforter les budgets.

#### **4- Présentation du bilan 2010 des secteurs en convention avec le CAES, par Y Aupillard**

Présentation pour les chèques vacances: cette année la demande a été couverte

Les chèques vacances sont utilisés essentiellement pour l'hébergement en vacances.

Les syndicats « cela veut dire que les agents peuvent encore se payer des vacances... »

Le CAES a demandé au CNRS s'ils pouvaient dispatcher les budgets entre CESU et chèques vacances: 460000 euros pour les CESU, le reste pour les chèques vacances

Le bilan des CESU

Les subventions administratives : des enfants qui partent dans des centres de vacances hors structure CNRS, ce chiffre a beaucoup augmenté en 2010!

**Monique Matignon (SNTRS-CGT)**: Dans les catégories de personnel prenant des chèques vacances on ne voit pas apparaître de catégorie C...

Une explication possible: les plus modestes ne peuvent pas épargner pour des chèques vacances donc ne peuvent pas avoir accès aux chèques vacances!

**L. Revert**: Les CESU cette année ont bénéficié d'un report de 2009

Donc, il ne pourra pas y avoir 474 544 euros de CESU pour 2011, la subvention du CNRS de 413 000 en 2009 et 2010. Sans report possible de l'année précédente, le montant pour les CESU sera inférieur.

#### **5- conciliation: vie professionnelle / vie familiale**

**L. Revert** à propos du « guide du manager ». C'est quand même aberrant que l'on soit obligé de rédiger un guide des bonnes pratiques à destination des directeurs ou chefs de service alors que beaucoup de ces recommandations tombent sous le sens.

**JF Launay** pourrait on remplacer les mots anglo-saxons du type « manager » par leur équivalent français?

**S Cruzol** présente l'avancement des travaux du groupe de travail.

Il évoque une remarque de Fuchs qui lors d'une intervention devant la mission des femmes a demandé à ce que l'on prenne en compte le cas des chercheurs qui partent en mer et qui ne bénéficient pas des sujétions et astreintes.

**Réponse de la DRH** ils ne peuvent pas prétendre aux sujétions mais ils bénéficient de l'indemnité de service à la mer.

**JF Launay** précise qu'il est vrai que les chercheurs ne peuvent prétendre aux sujétions pour jour de mer puisqu'ils ne rentrent pas dans le champ d'application de la circulaire. Il y a une autre catégorie de personnel qui pourraient prétendre à ces sujétions ce sont les CDD qui rentrent dans le champ d'application de cette circulaire. Ils n'y ont pourtant pas le droit car depuis quelques années les contrats ont été modifiés et ils précisent dorénavant que les rémunérations des CDD sont exclusives de primes. Ils n'ont donc pas droit aux sujétions mais il semble qu'en plus ils n'ont pas le droit comme les chercheurs aux indemnités de mer. Cela leur pose pourtant les mêmes problèmes, pour exemple une mère de famille d'un enfant en bas âge va partir en 2011 pour 53 jours de mer.

**J Tack**, il est très bien de se préoccuper des missions en mer pour les chercheurs mère ou père de famille, mais les femmes partent en mission aussi sur terre pour de longues durées. Exemple des chercheurs géologues. Donc, il faudrait élargir le débat et ne pas s'arrêter à certaines spécificités de certains métiers.

**La Direction de la mission de la place des femmes au CNRS** soutient ce point de vue en disant que les femmes chercheurs ayant de jeunes enfants sont amenées à se déplacer (congrès par ex) et qu'il en va de leur carrière de pouvoir aller à ces réunions scientifiques.

## **Présentation de fiches en constitution avec les différents modes de garde**

**Intervention syndicale** nous voudrions savoir si le groupe de travail fait l'inventaire des avantages et inconvénients des différents types de mode de garde et si oui dans quel but?

**I. Kauffman:** cette étude servira à mettre en place un référentiel, avec les différents modes de garde car le mode de garde « type crèches » coûte trop chers au CNRS.

**JF Launay** même demande que précédemment peut-on remplacer le mot « pool » qui est évidemment très « fun » par regroupement d'assistantes maternelles? par ailleurs l'administration mais souvent en avant le prix du berceau mais on peut aussi s'intéresser à des exemples comme Villeurbanne cité dans le CAES magazine qui par un partenariat universitaire inter organisme sort de cette logique de réservation de berceau. Il semble qu'à Rennes le Cnrs a ou a eu l'opportunité de réfléchir sur ce modèle.

**V Roch RH (rennes)** Aux dernières nouvelles l'Université de Rennes 1 semble vouloir établir un partenariat avec une structure privée. Cette dernière ouvrirait une structure dans laquelle elle réserverait des places à l'université qui pourrait en proposer une partie aux EPST sous forme de réservation de berceaux. Mais pour moi l'accueil en crèche ne correspond plus forcément à l'attente des agents.

**JF Launay** C'est vraiment dommage que l'on ne soit pas intéressé à l'exemple de Villeurbanne pour proposer à Rennes 1 une réflexion autour de ce type de montage.

## **6- questions diverses**

Il est abordé la question de la plaquette d'information à l'attention des agents sur la protection sociale.

**JF Launay:** pense qu'il aurait été bon de faire circuler l'information via le bulletin de salaire. La plaquette aurait pu s'appuyer sur l'exemple des prestations proposé par la MGEN notamment pour la prévoyance. En effet les agents aurait pu visualiser dans quels cas et à quels moments la mutuelle pouvait prendre le relais et à quelle hauteur dans le cas où le traitement de l'agent passe en demi traitement ou même se retrouve sans salaire. Cela ne semblait pas vraiment posé de problème de publicité puisque la MGEN avait été choisie par le ministère.

**I Kaufman** Explique que l'administration a eu des difficultés à mettre en valeur la MGEN par rapport aux autres mutuelles, les agents qui sont dans d'autres mutuelles, ce sont demandés s'ils devaient la quitter pour la MGEN... cela impliqué de la confusion dans l'esprit des agents.

**La DRH** Précise une fois de plus que ce n'est pas le CNRS qui a choisi la MGEN mais c'est le ministère qui a imposé son choix.

**L'assistante sociale de la Délégation Paris X:** Il faut enlever l'aspect « assurantiel » mis en avant dans cette présentation et mettre en valeur la notion mutualiste sur cette plaquette.

**J Tack** la remercie en disant que c'est ce que nous demandons pour l'instant sans succès depuis la première présentation à la CNAS de ce document...

## *Compte rendu de la visite avec les Inspecteurs du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - CNRS Délégation Normandie - Caen le 22 novembre 2010.*

Présents : Inspecteurs : F. Clapier, M. Poquillon SNTRS-CGT : M. Lion, L. Plawinski

Absents :CFDT, UNSA, SNCS, SUD-Recherche.

Dans le cadre des visites « Hygiène et sécurité » menées par l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) la Délégation Normandie du CNRS a été inspecté les 22 et 23 novembre 2010.

Les inspecteurs ont souhaité rencontrer les représentants du personnel du Comité Spécial Hygiène et Sécurité (CSHS).

Les Inspecteurs ont rencontré également le Délégué régional, le Médecin de prévention, l'Ingénieur régional de prévention et de Sécurité (IRPS), le Responsable des ressources humaines.

La précédente inspection a eu lieu en 2006, et a donné lieu à un rapport transmis aux représentants des personnels.

### **Sujets abordés :**

#### **1. Implication plus forte des membres du CSHS dans son fonctionnement :**

Formation des membres du CSHS : les inspecteurs ont fortement suggéré que tous les membres soient formés (pas fait depuis 2005)

Suivi des accidents du travail (AT) (enquête, arbre des causes), les inspecteurs souhaitent qu'un groupe de travail soit mis en place

Visite de laboratoire par des membres du CSHS : le délégué est favorable

Avis du CSHS : les inspecteurs remarquent qu'aucun avis des membres ne figure dans les comptes rendu, ils préconisent que les avis fassent l'objet d'un vote.

#### **2. Prise en compte de l'hygiène et de la sécurité lors de la mise en place de la DGG (délégation globale de gestion) dans le cadre du plan quadriennal de l'université de Caen**

2.1 Réactivité des services d'H&S de l'UCBN sur le campus 1 (ex Déneigement des accès aux laboratoires), courrier du délégué après la saisine du CSHS.

2.2 Comment sera assurée la surveillance médicale des agents avec la DGG

Les inspecteurs ont pris en compte nos remarques sans apporter de réponses.

#### **3. Diffusion et accessibilité des PV des réunions du CSHS aux agents :**

Pas d'archivage des PV sur le site internet de la délégation.

Les inspecteurs prendront en compte notre remarque dans leur rapport

#### **4. Mise en place de CHSCT en 2011 ?**

Les inspecteurs annoncent que le décret d'application de la Loi de mise en place de CHSCT dans la Fonction publique d'Etat (donc au CNRS) sera approuvé dans les prochains mois.

#### **5. Connaissance des registres H&S des UMR hébergés par des partenaires**

Les comptes rendu des CSHS des partenaires devraient suffire

**6. Concernant les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER), il serait constructif que le CSHS mette en place un suivi des plans annuels d'action de chaque laboratoire.**

**7. Concernant les CDD CNRS, le CSHS doit s'assurer que leur surveillance médicale est effective dans tous les laboratoires**

Les inspecteurs devraient rendre leur rapport d'ici la fin de l'année.